

Le *petit* **Soisécéen**

BULLETIN MUNICIPAL DE SOISY-SUR-ÉCOLE • NUMÉRO 4 • OCTOBRE 2024



Sommaire

Les Réaux	4-5
Finances communales	6
Vie locale	7
• Éclairage Public	
• Projet pour notre cimetière	
• Son de cloches	
Vie locale	8
• Le nettoyage des trottoirs	
• La Réserve communale	
• Dépôts sauvages	
Vie locale	9
• Coup de main Citoyen	
• Rappels utiles	
• Les encombrants	
• La Recyclerie du Gâtinais	
Ça s'est passé à Soisy	10
• Le carnaval	
• Le Concert du printemps	
• Sortie cirque	
• La chasse aux oeufs	
Ça s'est passé à Soisy	11
• Cérémonie du 8 Mai	
• Nettoyage du Cimetière	
• Repas dansant au Chalet du Moulin	
Ça s'est passé à Soisy	12-13
• Fête de la musique	
• La commémoration des 80 ans de la libération de Soisy	
Nouvelles activités à Soisy	14
• Un atelier comédie musicale	
• Atelier de poterie de Lucie	
• Atelier de laque et aquarelle de Peggy	
Culture	15
• Le voyage d'Icare	
Évènements à venir	16
État Civil & Informations pratiques	17
Informations pratiques	18
Divers	19
Jeux	20

Le Petit Soiséen est une publication gratuite distribuée à 650 exemplaires.
Mairie de Soisy-sur-École

Place de la Mairie 91840 SOISY-SUR-ÉCOLE

Tél. **01 64 98 00 01**

mairie@soisysurecole.fr <https://www.soisysurecole.fr>

Directeur de publication : Franck Lefèvre, Maire

Équipe de rédaction : membres du Conseil Municipal, employés municipaux.

Crédit photos : équipe municipale, associations.

Mise en page : ID IMPRIM

Impression : Ce journal est imprimé par ID IMPRIM sur un papier issu de forêts durablement gérées.

Edito



Chères Soiséennes,
chers Soiséens,

Cela fait déjà 9 mois que j'ai accepté la mission que vous avez bien voulu me confier. C'est avec passion et énergie que je tâche de remplir ce rôle et d'être à la hauteur de vos attentes.

Vous le savez, je suis toujours à votre écoute, quoiqu'il arrive et quels que soient les sujets. Vous pouvez me croiser au coin d'une rue avec mon vélo, à la sortie de l'école, avec mes gants pour donner un coup de main sur des travaux de maintenance, ou bien sûr, à la Mairie entre deux dossiers. Dans la mesure du possible, je me rends disponible pour vous, car vous êtes ma priorité.

Dans cette optique, nous avons commencé par modifier les horaires d'accueil de la mairie et de l'agence postale communale avec une ouverture plus importante, afin de répondre au mieux à vos besoins.

Nous avons aussi relancé le dossier du Foyer Rural afin de continuer ce qui avait été entrepris sous un précédent mandat, mais en changeant son affectation. Nous souhaitons faire de ce lieu, un lieu de vie et de rencontre intergénérationnel. Pour en réduire le coût et pouvoir effectuer les travaux, nous allons solliciter un contrat rural auprès de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

D'autre part, le projet de réhabilitation et d'extension de notre restaurant scolaire est en cours et pour cela la commune a obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 156 800 €. Nous avons également effectué une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, afin de réduire au maximum le reste à charge pour notre commune.

Et enfin, vous trouverez deux articles un peu plus étoffés, pour vous parler du marché de l'éclairage public et du travail actuel sur le devenir du domaine des Réaux avec nos partenaires privés ou publics.

Concernant maintenant le quotidien de notre village. Je vous sais très sensibles à la qualité de vie que vous êtes en droit d'attendre en tant qu'administrés de celui-ci.

C'est pourquoi je tenais en toute transparence à vous tenir au courant de la situation de nos cantonniers. Martial, notre agent communal depuis plusieurs années, a dû faire face cette année à de graves problèmes de santé qui ont nécessité de le mettre en congé longue maladie. La commune ne compte plus aujourd'hui qu'un seul agent, Samuel. Comme vous pouvez l'imaginer, cela perturbe énormément l'organisation du travail de ce dernier qui doit prioriser ses tâches quotidiennes et ainsi, à regret, délaisser certaines autres. L'entretien de notre village en a fait les frais et comme le temps ne nous a pas aidé, la végétation a pris ses aises sur nos trottoirs. Vous avez dû faire le même constat dans vos jardins. De surcroît, il nous a fallu organiser 3 bureaux de vote en peu de temps, ce qui n'a pas été de tout repos et qui a, là aussi, nécessité la présence de notre cantonnier. Ce petit éclaircissement fait, je vous demande d'être indulgent avec Samuel qui fait le maximum pour la commune afin qu'elle vous soit le plus agréable possible. Sachez toutefois que si nos offres de recrutement estivales n'ont pas eu le succès escompté, à partir de septembre, nous allons accueillir un nouvel agent et ainsi pouvoir satisfaire au mieux vos attentes et les nôtres. Nous vous remercions pour votre patience et souhaitons la bienvenue dans notre équipe à ce nouvel agent.

Je terminerai cet édit sur un message d'espoir et de paix, en souhaitant sincèrement, qu'à l'instar des jeux olympiques, nous partagions ces valeurs d'entraide, de fraternité, d'égalité, de liberté et de lutte contre toute forme de discrimination. Que ces mots trouvent un écho en chacun de nous et qu'ainsi notre commune, renvoie l'image d'un village de Soiséennes et Soiséens UNIS.

Franck Lefèvre



Soisy-sur-École – les Réaux :

Évolution de la situation de la résidence



Rappel Historique :

« Les parties communes se composent notamment d'un parc, d'un château du 19ème siècle, de 5 salons et 5 salles à manger avec cuisines, de bureaux, ateliers et locaux : techniques.

A l'origine, un promoteur immobilier a acquis les 18 Hectares de parc et le château, et construit 5 bâtiments en 1972 autour du château, comportant chacun une cinquantaine de petits appartements,

La copropriété a fonctionné comme une résidence-services depuis 1971, et employé jusqu'à une centaine de salariés.

Au fur et à mesure des décès des personnes âgées résidentes, une partie des lots a été acquise dans le courant des années 2000 par des sociétés immobilières (ALPHA V, 3 R, G4) portant un projet de transformation du site en EHPAD, puis vente au groupe ORPEA.

Ce projet n'a toutefois pas abouti, les copropriétaires ayant refusé de vendre leurs lots à l'amiable, et ces sociétés, qui représentaient 40 % des tantièmes, ont peu à peu cessé de régler les charges de copropriété, entraînant une dégradation de plus en plus importante de la situation financière du syndicat.

La copropriété s'est alors enfoncée dans une spirale infernale d'endettement. »

2017 : Interrogations de la municipalité, il est préconisé de :

- prendre contact avec les personnes en charge de l'habitat privé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) 91 ; ces personnes s'adresseront à l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) pour demander une Assistance à Maîtrise d'oeuvre.

La mission est confiée à l'ANAH qui conclut aucun dispositif adapté pour un redressement pérenne de cette résidence.

2019 : La municipalité confie au bureau d'études Urbanis une étude préalable au constat de carence du syndicat des copropriétaires de la résidence-services « les Réaux ».

Conclusions de l'étude : le potentiel de ce bâti est très limité et des investissements importants (de l'ordre de 2000 € / m²) pour un résultat limité ; le recyclage fait question du fait de la typologie du bâti en regard du marché immobilier local et de la faible flexibilité de la structure des bâtiments récents ; quel que soit le projet de reconversion ou de recyclage envisagé, une transaction sur l'ensemble nécessite une appropriation publique globale préalable.

La municipalité sollicite la création d'une commission d'élaboration de plan de sauvegarde créée par arrêté préfectoral en octobre 2019.

2020 : L'étude d'Urbanis conclut à l'urgence d'engager une procédure de constat de carence au sens de l'article L615-6 du code de la construction et de l'habitation.

Pour mémoire, définition de la carence (art. L615-6 du code de la construction et de l'habitation) :

[...] dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation, le propriétaire [...] le syndicat des copropriétaires, [...] est, **en raison de graves difficultés financières ou de gestion et de l'importance des travaux à mettre en oeuvre, dans l'incapacité d'assurer la conservation de l'immeuble ou la sécurité et la santé des occupants.**

Première étape de la procédure de constat de carence engagée.

La commune commence à réfléchir à un projet d'aménagement des Réaux et mobilise des bureaux d'études, un promoteur et un bailleur social pour étudier le développement d'un programme d'aménagement.





2021 : M. Bresson est nommé Assistant à Maîtrise d'Oeuvre ayant pour objet d'aider la commune à monter le dossier qui permettra d'engager l'opération d'appropriation publique et le recyclage des Réaux.

Le Tribunal Judiciaire désigne les experts (près d'un an après la requête...). Prise de contact avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France en vue de l'élaboration d'une convention relative aux Réaux.

2022 : l'administrateur judiciaire écrit aux copropriétaires pour leur expliquer l'arrêt de la fourniture d'électricité, et leur recommande de quitter le site au plus vite.

SOLIHA est sollicité pour une évaluation sociale de l'occupation du domaine des Réaux. *Pour mémoire, en novembre 2021, le nombre de logements occupés était estimé à 71 (13 propriétaires occupants, 44 locataires en titre et 14 squats).*

Le Tribunal, statuant publiquement par jugement réputé contradictoire et en premier ressort : DÉCLARE l'état de carence du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DES REAUX (6 octobre 2022).

2023 : arrêté préfectoral ordonnant l'évacuation des occupants sans droit ni titre.

Le conseil municipal adopte la **convention de coopération** public-public pour la réalisation des études de calibrage nécessaires à l'élaboration du projet de transformation du Domaine des Réaux entre **Grand Paris Aménagement** et la commune. L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) engage les études de la faune et de la flore qui vont durer un an (4 saisons).

2024 : après un squat (60 personnes rapidement évacuées par les gendarmes), l'administrateur donne pouvoir au maire pour porter plainte.

GPA présente les premières pistes de scénarios.

Octobre 2024 : un comité de pilotage sera organisé pour la présentation des résultats de l'ensemble des études en cours. A ce jour, 4 orientations de futurs projets sont en cours d'élaboration en adéquation avec notre village. La municipalité ne souhaite pas urbaniser ce site remarquable et les projets resteront à l'échelle de notre commune.

Suite des opérations :

Reste à engager les modifications nécessaires des règles d'urbanisme qui permettront de réaliser le projet qui sera discuté en octobre.

Lorsque le projet sera validé avec son montage financier par le conseil municipal, il devra être présenté au public, par mise à disposition pendant un mois, suivant des dispositions précisées par arrêté municipal.

Remarque : l'immeuble étant entièrement vide, le dossier ne comportera pas de plan de relogement.

Ensuite, le dossier accompagné des observations recueillies auprès du public sera transmis à la préfecture.

La préfète pourra alors engager la phase administrative de l'expropriation en prenant les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité.

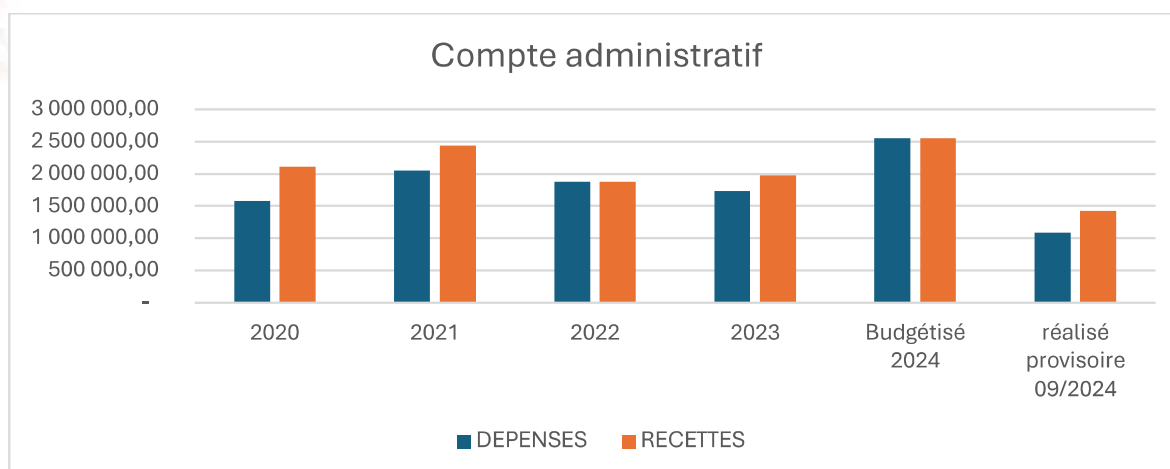
L'Etablissement Public Foncier entrera alors en action pour négocier à l'amiable, ou en cas de blocage, demander l'intervention du juge de l'expropriation (cf. convention EPF).

Lorsque tous les biens auront été acquis, l'opération d'aménagement pourra être engagée, ce qui suppose qu'un aménageur ait été mobilisé dans le cadre d'une concession ad hoc. Ce point sera à débattre de façon prospective dès le prochain comité de pilotage, en fonction des développements proposés pour le projet.



Nous vous rappelons que le domaine des Réaux est une propriété privée et qu'elle ne peut en aucun cas servir d'aire de jeux ou de lieu de promenade. En dehors de l'interdiction stricte, ces lieux représentent un réel danger pour les personnes. Nous vous sommes reconnaissants par avance de respecter ces préconisations et d'en informer toute personne qui aurait la mauvaise idée de s'y introduire. Sachez que chaque intrusion détectée, engendre l'intervention de la gendarmerie et de la mairie.

Point sur les finances communales



		2020	2021	2022	2023	Budgétisé 2024	Réalisé provisoire 09/2024
■	DEPENSES	1 578 677,02	2 052 815,02	1 880 511,85	1 736 883,22	2 553 390,57	1 084 954,36
■	RECETTES	2 111 120,49	2 435 715,52	1 877 492,58	1 977 742,30	2 553 390,57	1 431 496,82

Les investissements sur ces dernières années sont en baisse, du fait des élections municipales en 2022 et 2023.

Cette année, des projets sont en cours :

- Rénovation de l'éclairage public
- Reprise du foyer rural
- Réhabilitation et extension du restaurant scolaire
- Vidéoprotection du centre-ville

		2020	2021	2022	2023	Évolution	2020/2023
Produits réels de fonctionnement		862 103	857 728	936 128	1 255 491		45,63%
Charges réelles de fonctionnement		676 748	872 400	937 077	895 875		32,38%
Capacité d'autofinancement brute		185 354	-14672	-949	359 616		94,02%
Capacité d'autofinancement nette		132 209	-62453	-49482	328 324		148,34%
Dépenses d'équipement		590 322	342 325	511 012	164 001		-72,22%
Dettes financières		308 398	260 617	212 084	180 792		-41,38%
Fonds de roulement		531 040	381 497	-4423	241 878		-54,45%
Trésorerie		564 449	441 288	35 697	229 625		-59,32%

CAF brute : différence entre les produits réels (recettes) et les charges réelles (dépenses) affectée au remboursement des dettes

CAF nette : capacité à dégager des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement

Fonds de roulement : permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses

Trésorerie : solde du compte (communal) au Trésor Public



La modernisation de l'éclairage Public



Un marché pour la réfection de l'éclairage public avait été lancé, sous la précédente mandature. Nous avons souhaité poursuivre ce projet onéreux mais nécessaire. Cette modernisation permettra à l'avenir de faire des économies, de réduire les nuisances lumineuses et de sécuriser notre parc luminaire actuel, changement de certains candélabres obsolètes, mise en peinture de certains pour réduire les coûts ainsi que les armoires de commande qui provoquent pendant la période hivernale, le dysfonctionnement de certaines rues. La commune a donc sollicité la région Ile-de-France ainsi que le Fonds Vert pour l'attribution de subvention lors de sa séance du 20 décembre 2023.

Voici en détail ce que nous avons obtenu :
120 334 € pour la Région Ile-de-France
44 410 € pour le Fonds Vert



Soit un total de subvention de **164 744 €**, pour un total de travaux d'équipement de 296 068 € soit un peu plus de **55%**. Le reste à charge de la commune sera pris sur les fonds propres de la commune. Satisfaits de cette attribution, nous avons donc le plaisir de vous annoncer que les commandes ont été passées, suite au délai des fournisseurs, les travaux de réfection de notre parc de luminaires débiteront en janvier 2025. Fin d'année 2025, la quasi-totalité de notre parc luminaire sera rénové. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne qui sera occasionnée, en laissant les équipes de SATELEC effectuer leur mission.

Projet pour notre cimetière

L'entretien de notre cimetière est un sujet qui revient régulièrement dans l'ordre de nos préoccupations.

Le cimetière de Soisy-sur-Ecole est engagé dans la démarche « zéro pesticide ». Toutefois, l'importance des surfaces minérales actuelles est propice à la végétation spontanée et subit une sensibilité forte aux aléas climatiques. Les modifications des pratiques de désherbage avec une présence plus forte de la végétation spontanée font naître un sentiment d'abandon et de non-respect de la mémoire des défunts. Pour éradiquer complètement ce phénomène, la municipalité vient de lancer,

un plan de rénovation des allées du cimetière.

Un des enjeux principaux du projet de réaménagement sera de faire du cimetière un véritable espace vert tout en respectant son rôle premier et en créant une atmosphère apaisante, plus propice au recueillement. Ainsi, l'ensemble des allées gravillonnées sera remplacé par des allées végétalisées plus contrôlables et demandant moins d'entretien quotidien. Ces travaux et aménagements d'importance viendront préserver la quiétude de cet espace de mémoire afin d'accompagner au mieux les soisiéens dans le recueillement et le souvenir.

Son de cloches

Parce que l'on vous sait très attentifs, vous n'aurez pas manqué de constater que la cloche de l'Église Saint-Aignan ne frappe plus que les heures depuis quelques temps. Nous vous devons quelques explications. Un excellent audit a été réalisé par l'entreprise Bodet-Campanaire sur le beffroi de l'église mettant en lumière un désordre bâtimementaire important. La première résolution fut dans un premier temps de cesser toutes volées de la cloche afin de ne pas aggraver les dégâts. Puis dans un second temps nous avons pris la décision de réaliser les travaux nécessaires afin que résonne de nouveau notre cloche de 206 ans, baptisée Silvie Louise.

Seulement voilà. Si nous pouvons nous réjouir de posséder une très belle et très ancienne église inscrite aux monuments historiques depuis 1989, cet état de fait



complique énormément toutes actions la concernant. Les bâtiments de France nous imposent un cahier des charges assez contraignant et se réservent le droit à tout moment d'émettre un avis défavorable à toute intervention non conforme à leurs directives. Soucieux de respecter les règles imposées, nous nous plions aux exigences. Malheureusement, ces préconisations allongent considérablement les délais de travaux et sont très onéreux pour les petits villages comme le nôtre. Si nous espérons pouvoir compter sur des subventions de la région et du département, nous réfléchissons aussi à d'autres solutions pour récolter de l'argent notamment avec le concours de la fondation du patrimoine. Quoiqu'il en soit, soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que le plus tôt possible vole à nouveau la belle Silvie Louise.



Le nettoyage des trottoirs, une affaire citoyenne

La nature plus forte que le béton !

Vous avez remarqué comme la nature reprend ses droits sur nos trottoirs même goudronnés ! Si l'on peut s'émerveiller de la puissance de cette dernière qui ne s'en laisse pas compter, cela nous cause aussi bien du souci. En effet, un trottoir trop encombré par ces pousses intempestives, rendent la circulation sur ces derniers très compliquée. Nous pensons en priorité aux personnes âgées, aux enfants, aux poussettes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite mais chacun d'entre nous peut constater qu'un trottoir dégagé est plus facilement praticable et beaucoup plus sécurisant. Quant au côté purement esthétique, force est de constater que des trottoirs entretenus contribuent au charme et à l'aspect accueillant des villages. Et si vous prolongiez le nettoyage de votre jardin jusqu'à la bordure du trottoir ? Peut-être l'ignorez-vous, mais cette tâche vous incombe aussi depuis l'arrêté du maire n°2015-32 en date du 17 juillet 2015 : [... les propriétaires (leur représentant ou leur locataire) devront arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs au droit de leur propriété. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit et nettoyer les gargouilles placées sur les trottoirs pour permettre un bon écoulement des eaux pluviales...]. Mais plutôt que de parler de lois et d'obligations parlons de citoyenneté. A plusieurs, le nettoyage est plus efficace, plus rapide, le geste de chacun a une importance et ainsi participe à l'harmonie et à la beauté du village.



Bon à savoir : depuis le 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des phytosanitaires sur la voie publique est formellement interdit pour la municipalité comme pour les riverains. Pensons naturel, bio ou huile de coude ! Une dernière chose, la solidarité. C'est peut-être l'occasion d'échanger avec ses voisins, de leur apporter une aide s'ils peinent à effectuer cette tâche, de partager un moment de convivialité et de bien vivre ensemble.

Réserve communale : qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents industriels pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes. La réserve communale de sécurité civile (RCSC) est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. Récemment notre village



a pu compter sur l'aide et le soutien de la réserve communale de Dannemois pour un problème d'eau potable ou encore d'arbres tombés sur la route. Toute notre gratitude à ces bénévoles qui en plus de leur aide, apportent chaleur et humanité, des valeurs précieuses et essentielles.

Dépôts sauvages



SANS COMMENTAIRES !!!!!



Coup de main Citoyen

Vous avez du temps, un goût particulier pour le jardinage, le bricolage ou tout autre aptitude dans quelque domaine que ce soit et qui pourrait épauler la collectivité dans ses tâches quotidiennes ?

Faites-vous connaître auprès de nos services qui accueilleront vos propositions avec tout l'intérêt et la bienveillance qui s'impose.



Petits rappels utiles

• Rappel important :

Les feux de toutes natures sont rigoureusement interdits sur les terrains privés selon le code de l'environnement et ce toute l'année. Suivant ce même code et pour des raisons de sécheresse, les barbecues ou autres feux sont strictement interdits dans les bois



• Bruits:

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi avant 8h et après 19h
- Le samedi avant 9h, de 12h à 14h et après 19h
- Les dimanches et jours fériés
- Ces horaires s'appliquent également aux dépôts de verre dans les conteneurs prévus à cet effet.

Nous ne doutons pas de votre sens du civisme et du respect mutuel afin qu'une bonne entente de voisinage facilite la vie de tous.



COLLECTES SÉLECTIVES ET ORDURES MÉNAGÈRES

- **Ordures ménagères** : Le jeudi matin (Attention 18 passages gratuits, au-delà tarifs à consulter sur le site du SIRTOM)
- **Tri sélectif** : Le jeudi matin (Illimité)
- **Pour les textiles** : vous disposez de 2 conteneurs Eco textiles qui sont installés:
 - Place de l'Ancienne Gare, près du transformateur
 - Rue du Moulin des Noues, près du stade
- **Pour le verre** : vous disposez de 3 conteneurs à verre, qui sont installés: (voir horaires ci-dessus)
 - Place de l'Ancienne Gare, près du transformateur
 - Rue du Moulin des Noues, près du stade
 - Rue de la Ferté-Alais, au niveau de l'entreprise BUS ELEC.

Pour vos piles et batteries usagées : une borne de collecte a été mise en place à la mairie.



Les consignes de la collecte des encombrants :

ATTENTION PAS PLUS DE 1.5 m³ PAR FOYER SINON AUCUN RAMASSAGE !

Suite à l'augmentation régulière du volume d'encombrants, le prestataire de collecte fait savoir qu'il respectera dorénavant strictement les termes du contrat à savoir, par adresse : 1.5m³, une longueur de 2 m pour les objets rigides, 2 m pour les objets souples et un poids de 70 kg maximum.

La Recyclerie du Gâtinais

La Recyclerie du Gâtinais récupère les objets en **état de fonctionnement** qui peuvent avoir une **seconde vie** et dont vous n'avez plus besoin ! Le petit électroménager quand il fonctionne, les meubles en bon état ou nécessitant de petites réparations, la vaisselle, les livres, le linge en général, les chaussures, la maroquinerie...

Retrait sur rendez-vous par leurs équipes ou en apport volontaire directement à la recyclerie.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h
Les samedis de 9h à 13h
Les 3^{èmes} samedis de chaque mois de 9h à 17h pour la grande vente mensuelle

Plus d'infos au 01.64.99.38.22

45 Rue de l'Essonne
91720 Prunay-sur-Essonne

<https://essonne21.fr/spip.php?article3216>



Ça s'est passé en Mars

Le carnaval

C'est sous un ciel menaçant qu'a eu lieu la nouvelle édition de notre carnaval. Marquant la fin de l'hiver et le début du printemps (c'est du moins ce que nous pensions à ce moment-là...). Les Soiséens petits et grands ont encore une fois rivalisé d'inventivité dans leurs tenues et ont contribué ainsi à un défilé joyeux et haut en couleur. M^r Carnaval qui, cette année, arborait le thème des Jeux Olympiques, a rempli sa mission avant d'être brûlé comme le veut la tradition.



Concert du printemps

Un Quatuor d'artistes de grand talent nous a régalé avec ce concert du printemps. Céline Victores-Benavente, Claudia Mauro et Jean Goyetche accompagnés au piano par la virtuose Wen Ying Tseng ont fait résonner un mélange de morceaux classiques, d'opérette ou plus contemporains. Un moment suspendu dans l'Eglise-Saint-Aignan qui par sa beauté et sa qualité acoustique leur a servi d'écrin. La magie s'est poursuivie lors du verre de l'amitié qui fut encore un beau moment de partage avec les artistes.

Ça s'est passé en Avril

Sortie cirque

La mairie proposait en ce mois d'avril une sortie pour petits et grands au musée du cirque et de l'illusion de Dampierre-en-Burly aux portes de la Sologne. Après un voyage confortable en autocar, le propriétaire des lieux nous attendait pour une visite commentée et guidée dans l'univers merveilleux du cirque, ses clowns, ses numéros de magie, et ses fauves. Petits et grands ont pu s'essayer ensuite aux différentes activités mises à leur disposition dans ce lieu très interactif. La matinée s'est achevée par un déjeuner/spectacle, presque au milieu de la piste, où encore une fois les Soiséens ont été mis à contribution et n'ont pas démerités. La bonne humeur et l'émerveillement ont accompagné le succès de cette nouvelle initiative de la mairie. A refaire !



La chasse aux œufs

C'est Pâques et la traditionnelle chasse aux œufs n'a pas manqué à l'appel. Après un parcours fait d'énigmes et d'épreuves en tous genres, concoctés par l'association Les Petits Ecoliers, les enfants ont pu venir remplir leur panier à la maison des sports où les attendaient œufs et petits poussins offerts par la mairie.

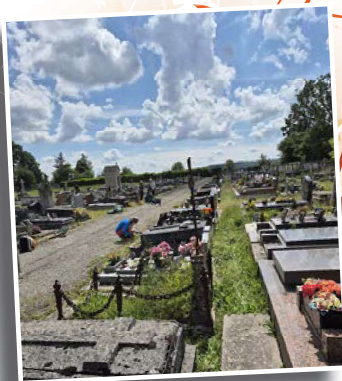


Ça s'est passé en Mai



Cérémonie du 8 Mai

Ces moments de commémorations sont toujours l'occasion de se réunir autour d'une histoire commune et d'y apporter sa contribution, un dépôt de gerbe, une musique, un chant qui résonne, la lecture d'un texte ou par sa seule présence. Ce fut le cas cette année encore pour cette cérémonie qui l'année prochaine célébrera les 80 ans de cette date inoubliable.



Nettoyage du Cimetière

C'est par une journée plutôt clémente que s'est déroulée notre opération « cimetière propre » avec les Soiséens qui ont gentiment répondu à l'appel. Un entretien ponctuel qui a permis de retirer les mauvaises herbes, de maîtriser la végétation qui, grâce aux pluies propices, avaient plutôt prospéré à certains endroits et d'entretenir les tombes des soldats. La mairie tient à remercier les Soiséens qui se sont mobilisés ce jour-là.

Repas dansant au Chalet du Moulin

Le CCAS a organisé un repas dansant qui restera dans la mémoire des participants.

La journée ensoleillée et douce était idéale pour cet événement convivial. Les participants ont été accueillis dans une salle décorée avec goût. Le repas préparé avec soin, a ravi les papilles de tous les participants, les plats délicieux ont fait l'unanimité, et chacun a pu se régaler dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi a été animée par des rythmes entraînants, la piste de danse n'a pas désempé. Le repas dansant a offert une parenthèse de joie et de détente à nos aînés grâce à l'implication et au dévouement de l'équipe du CCAS, une belle réussite.



Ça s'est passé en Juin

Fête de la musique

Pleuvra, pleuvra pas ? La météo s'est jouée de nous pendant toute la journée et les jours précédents mais c'est sous un ciel clément que s'est déroulée notre fête de la musique. La mairie a ouvert le bal avec un apéritif, puis la paëlla de Mickaël, les crêpes du food truck « La crêperie du bon sens » ou la buvette des pompiers ont pu régaler la foule installée sur les tables dressées sur l'herbe pour cette occasion. L'appel aux artistes amateurs de Soisy n'a pas eu le succès escompté (vous vous rattraperez l'année prochaine !) mais nous avons pu compter sur un artiste amateur de Viry-Châtillon venu faire le show et donner le ton pour le début de cette soirée musicale. Serge Cavanna, habitant de Soisy et membre des Solistes du Gâtinais, nous a offert un florilège de chansons que nous avons eu plaisir à découvrir ou à redécouvrir.



Jésus et Felipe, quant à eux, ont accompagné l'apéritif et le repas avec une ambiance latine. Le micro a ensuite été proposé aux chanteurs en herbe pour un Karaoké et la fête s'est prolongée par une soirée dansante animée par un disc-jockey de talent. Un moment festif, convivial et surtout intergénérationnel !



Ça s'est passé en Août

La commémoration des 80 ans de la libération de Soisy

C'était il y a 80 ans exactement. Le 22 août 1944. Les alliés arrivaient par la rue de la Ferté Alais afin de libérer notre village des quelques soldats allemands qui occupaient encore le château des Réaux. L'espoir d'une issue heureuse pour tous les français et en ce jour pour les habitants de Soisy. Malheureusement, cette libération ne fut pas aussi simple que chacun l'aurait souhaité et Soisy fut le théâtre d'un drame terrible où périrent trois hommes courageux. Jean Bonnafé, Ernest Loste et Antonio Anniballi sacrifièrent leur vie ce jour-là, nous laissant en héritage le souvenir de leur bravoure et de leur grande humanité.

Afin d'honorer la mémoire de ces grands hommes et de leurs actes, un hommage leur était rendu en ce jour de commémoration. C'est à l'endroit même où se sont passés ces faits tragiques et devant une plaque du souvenir, que les personnes présentes ce jour s'étaient réunies pour un moment de recueillement. Après les discours, les chants et les honneurs militaires rendus, une autre plaque fut dévoilée, baptisant ainsi ce lieu « Allée Jean Bonnafé ». La cérémonie s'est poursuivie ensuite sur la place de la mairie où, de nouveau, ont résonné les hommages accompagnant ainsi l'inauguration de la plaque renommant la place de la mairie, « Place de la mairie Ernest Loste ». L'émotion était palpable lorsque M^{me} Valentine Franc a pris la parole pour évoquer son arrière-grand-père, Ernest Loste et l'histoire de sa famille liée à tout jamais à celle de notre village.

Après ces moments intenses et chargés du poids du souvenir, le cortège de véhicules anciens suivi à pied par les nombreux participants, a pris la direction du monument aux morts où furent salués tous les noms des enfants de Soisy, morts pour la France ainsi que celui d'Antonio Anniballi auquel la patrie exprimait sa reconnaissance. Un dépôt de gerbe au cimetière sur les tombes d'Ernest Loste et de Jean Bonnafé s'en suivit.

La cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié, offert par la mairie, où chacun a pu admirer de près les véhicules anciens, dont le magnifique camion de pompier Delahaye modèle 1932, appartenant à la commune ainsi que la très belle exposition qui se tenait dans la salle du conseil. Les échanges furent chaleureux et emprunts de cette histoire commune à la fois fascinante et tragique.



Nouvelles activités à Soisy

Un atelier comédie musicale

L'association « Terre de Chevannes » vous propose une formation complète de Comédie Musicale à Soisy sur Ecole pour les enfants de l'école élémentaire, les ados, les jeunes et les adultes. De septembre à juin, tous les jeudis soir, des ateliers hebdomadaires de Comédie Musicale auront lieu dans la maison des sports : danse, théâtre et chant (Chacun pourra choisir son domaine et s'y épanouir). Durant l'année, plusieurs thèmes seront abordés ensemble. (Fame, Le Roi Lion, Le Roi Soleil...). Ces thèmes changent à chaque trimestre. Le dernier trimestre est consacré au spectacle de fin d'année qui aura lieu sur une grande scène en Essonne, incorporant l'autre activité de l'association : la danse modern'jazz qui sera répétée dans différentes communes de l'Essonne. Ainsi vous participerez à un grand spectacle, sur une grande scène avec plus de 110 danseuses de l'association s'échelonnant de la maternelle jusqu'aux adultes qui constitueront un seul spectacle. Exercices de sketch théâtral, chorégraphies, travail de mise en scène et scénographie. Les cours se déroulent dans une ambiance conviviale où le plaisir, la joie et le travail d'équipe sont les maîtres mots ! Les cours sont assurés par une professeure diplômée d'Etat. Des cours d'essais gratuits vous seront proposés, jusqu'aux vacances de la Toussaint. Tous les jeudis soir, prix des ateliers par niveau.

Contact

06 82 87 09 35

Atelier de poterie de Lucie

- Cours de tournage et modelage adultes/enfants.
- Découverte, cours trimestriels, packs de séances, stages.
- Offrez-vous un moment de bien-être et de création à l'atelier.

**Matière poétique, décorative et utilitaire,
venez faire vivre et tourner la terre !**

6 rue de l'Eglise
91840 Soisy-sur-École

Contact : Lucie Audois
06 82 83 80 32

Site Internet
www.lucieaudiois.com



Atelier de laque et aquarelle de Peggy

Rejoignez l'Atelier de Peggy dans une ambiance apaisante et conviviale.

Explorez la beauté des techniques ancestrales modernisées de laque et exprimez votre créativité. Laissez-vous envoûter par l'aquarelle, en explorant ses jeux de transparence et de lumière.

Les cours de dessin et d'arts plastiques pour enfants sont conçus pour stimuler la créativité des plus jeunes dans un environnement ludique et bienveillant.

Pour plus d'informations et inscriptions, contactez le
06.16.45.60.47 ou latelierdepeggy91@gmail.com

Au plaisir de vous accueillir !





Le voyage d'Icare

Soisy a la chance de compter parmi ses habitants de nombreux artistes. Ceci confère à notre village une originalité et un charme indéniable.

Guillemette et Dominique de Willencourt sont de ceux-là. Guillemette sculptrice renommée, travaille le ciment, le bronze ou même le papier collé et réalise ainsi des oeuvres représentant des hommes et des femmes à tout âge et toute étape de la vie. Des personnages saisissants de réalisme. Les animaux font aussi partie de ses sujets de prédilection tout aussi incroyablement « vivants ».

Dominique est violoncelliste et compositeur de carrière internationale. Il se produit dans le monde entier. Son talent reconnu, a même été récompensé du grand prix de l'académie du disque.

Ces deux grands artistes ont vu cette année l'aboutissement d'un projet de plusieurs années, voire de toute une vie. Dominique de Willencourt s'inspire de ses voyages dans les déserts du monde. De sa rencontre avec un serpent, il compose un opéra... Rapprochant le mythe d'Icare à l'Apocalypse de Saint-Jean, il s'interroge sur la fulgurance de la chute et sa révélation.

Guillemette de Willencourt réalise l'écrin dans lequel verra le jour l'oeuvre musicale et poétique. Des chevaux aux couleurs flamboyantes, une hydre aussi belle qu'effrayante, un dragon somptueux, un Icare en pleine chute, des réalisations plus belles les unes que les autres et que nous avons eu la chance d'approcher de près. De très près même, puisque ces oeuvres d'art ont dû quitter Soisy où elles ont donc été conçues pour rejoindre le cirque d'hiver où les représentations de « L'Apocalypse d'Icare » avaient lieu. Un transport extrêmement délicat qui a nécessité une organisation très minutieuse et auquel la mairie a pris part avec trois élus qui sont venus prêter main forte. Si nous avons pu nous rendre utiles à cette occasion, nous y avons pris aussi beaucoup de plaisir participant ainsi à notre manière à cette belle aventure. Aventure qui a donc vu son apogée lors de ces représentations au cirque d'hiver à Paris, auxquelles nous avons bien-sûr assisté. Un spectacle d'une beauté et d'une densité incroyable, mêlant musique, danse, chant, théâtre. La magnifique mise en lumière mettant en valeur les artistes ainsi que les sculptures de Guillemette qui prenaient alors tout leur sens symbolique et artistique. Trois heures de spectacle époustouflant où nos yeux, nos oreilles et notre coeur ont été traversés par les émotions de cette épopée tragique, mythique et tellement humaine.

Si nous avons fait modestement voyager Icare, nous pouvons dire qu'à sa manière, il nous aura fait également voyager et dans des sphères bien plus lointaines. Merci à ces grands artistes de nous avoir ouvert un peu le rideau des coulisses, nous permettant ainsi de vivre l'envers du décor avant d'en savourer l'endroit.



Événements à venir



Pressoir mobile

Mairie et Les Amis de Soisy



La grande lessive

L'Ecole



Concert Opéra à l'église

Les Solistes du Gâtinais



Halloween

Mairie et Les Petits Ecoliers



Cérémonie de l'armistice

Mairie



**Soirée du beaujolais
nouveau**

Les Amis de Soisy



Téléthon 2024

AFM Téléthon



Concert à l'église

Mairie



Marché de Noël

Les Amis de Soisy



État Civil



Ils nous ont quittés

M. BERNARD Alain	le 20/03/2024
M. BHICOO Khedarnath	le 09/06/2024
M. MARTINO Gilbert	le 28/06/2024

Bienvenue à

Théo ZOLL	le 14/03/2023
Elyna NIRRENGARTEN	le 03/05/2024
Maxence CHICANNE	le 06/06/2024
Nayla ASSAKI	le 16/07/2024

Nota Bene : Les informations relatives à l'état civil ne peuvent être diffusées dans un bulletin municipal que si les personnes concernées ou leurs représentants légaux ont donné leur accord par écrit. Nous entendons par informations relatives à l'état civil, les actes de naissance, de mariage ou de décès ou la conclusion d'un PACS.

Félicitations

Mariage

MONNIER Dominique & GONCALVES Eric le 04/05/2024

PACS

DELGADO Coralie & HOPPÉ Thomas le 27/06/2024

Infos

Distribution des colis de Noël

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité offre un colis gourmand aux personnes âgées de 70 ans et plus, habitant sur la commune de Soisy-sur-École. Pour recevoir le vôtre, vous devez impérativement être référencé sur les listes électorales. **Si vous souhaitez recevoir le colis mais qu'à ce jour vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS.**

Conditions pour bénéficier d'un colis :

- habiter sur la commune (résidence principale)
- être âgé de 70 ans ou plus avant la fin de l'année 2024 (né en 1954 ou avant)
- si vous n'êtes pas référencé sur les listes électorales : s'inscrire auprès du CCAS pour le colis de Noël

Inscription à la mairie au 01.64.98.00.01



Si vous avez déjà reçu votre colis les années précédentes ou si vous avez déjà effectué les démarches nécessaires, votre inscription est automatique et vous recevrez un courrier dans les prochaines semaines.

Équipez-vous pour du compost !

Vous avez jusqu'au 29 novembre 2024 pour commander votre composteur et votre seau auprès de la mairie (un délai d'environ 5 mois pour la livraison).

Usagers des déchèteries

Depuis le 1^{er} Juillet 2024 vous devez créer votre compte personnel en ligne pour :

- Justifier de votre lieu d'habitation
- Suivre vos passages en déchèteries

Renouveler votre badge en cas de perte, de vol ou de badge défectueux

<https://www.siredom.com/portail-decheteries/>

Le bus France service

Un guichet unique qui vient à votre rencontre ! Un conseiller numérique vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives (France Travail, Impôts, CAF, logement...).

Vous pourrez également faire une demande de carte d'identité, passeport ou carte grise.

Le minibus sera présent toutes les deux semaines de 14h00 à 16h30 sur le parking de l'école. Renseignements sur www.cc2v91.fr ou en mairie

Vos prochains rendez-vous :

Mardi 10 septembre de 14H à 16H
Mardi 24 septembre de 14H à 16H
Mardi 8 octobre de 14H à 16H
Mardi 22 octobre de 14H à 16H
Mardi 5 novembre de 14H à 16H
Mardi 19 novembre de 14H à 16H



Informations pratiques

Jours et horaires d'accueil de la mairie et l'agence postale communale

Lundi	14h00 – 18h30
Mardi	8h30 – 12h30
Mercredi	9h00 – 12h00
Jeudi	8h30 – 12h30
Vendredi	8h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00
Ouverture le premier samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00	

Pour joindre la mairie : **01 64 98 00 01** mairie@soisysurecole.fr

Permanence des élus : Chaque premier samedi du mois vos élus vous reçoivent de 9h à 12h afin d'échanger directement sur toutes questions ou problèmes qui se poseraient à vous. Avec ou sans rendez-vous.

Numéro d'astreinte Mairie : **01 64 98 28 48** (en cas de fermeture de la mairie) Un élu sera à votre écoute pour toutes urgences concernant la commune : Problèmes voiries, animaux errants, tous problèmes ne relevant pas des services d'urgences ci-dessous.

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18	Pharmacie 01 64 98 07 34
Samu : 15	Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
Gendarmerie de Milly la forêt : 17 ou 01 64 98 80 27	Accueil des sans abris : 115
SOS médecins 08 25 56 91 91	Enfance maltraitée : 119
SOS Médecins Chevannes : 08 26 88 91 91 (en l'absence de votre médecin traitant 7/7j, de 10h à 22h Médecin consultant sur place au Médi'Centre de Chevannes)	Centre antipoison 01 40 05 48 48
Infirmières (service soins à domicile) 01 64 98 06 25	Urgences vétérinaires 24h/24 (numéro gratuit) : 3115
	SOS maltraitance animale : 3677

Déchetterie de Milly-la-Forêt

01 64 98 94 66

<https://horaires-dechetteries.fr/ile-de-france/essonne/item/milly-la-foret>

Déchetterie de Ballancourt-sur-Essonne

01 69 74 23 50

<https://www.horaire-dechetterie.fr/dechetterie-ballancourt-sur-essonne.html>

Déchetterie végétaux uniquement de Moigny-sur-Ecole

<https://www.moigny-sur-ecole.com/vivre-a-moigny-2/dechets/decheteries-contact-siredom/>

Gaz de France : **08 10 43 30 91**

SICAE : **01 69 90 65 43**

Caisse Primaire Assurance Maladie : **3646**

CPAM - 91040 Evry cedex - www.ameli.fr

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : **3960***

<https://www.lassuranceretraite.fr>

**information sur plate-forme de 8h à 17h du lundi au vendredi. prix d'un appel local depuis un poste fixe. Pour appeler de l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.*

Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne :

08 10 25 91 10*

2 impasse du Télégraphe - 91013 Evry Cedex
www.caf.fr

** prix d'un appel local depuis un poste fixe*

Service-Public.fr : **3939***

www.service-public.fr

**coût d'une communication locale, à partir d'un téléphone fixe*

Trésor Public : **01 64 57 61 71**

4 avenue du Général Leclerc - 91590 La Ferté Alais



Siredom



À partir de mardi 15 octobre, vos déchèteries passeront en mode hiver et fermeront à 16h45 jusqu'au 31 mars 2025.

Toute l'année, retrouvez les horaires mis à jour ainsi que les fermetures exceptionnelles sur cette page : <https://i.mtr.cool/afkmvkiy>

Pour petits et grands :

FÊTE DES VENDANGES ET DE LA GASTRONOMIE
Dimanche 20 octobre 2024
À partir de 10h, jusqu'à 18h

DEGUSTATION, RESTAURATION, ANIMATION MUSICALE, ET DE NOMBREUX STANDS À DÉCOUVRIR.

<https://www.millylaforet-tourisme.com>
@otmilly2vallees

ENTRÉE LIBRE

NEW Nouveauté cette année : un œnologue sera présent toute la journée avec de nombreuses activités à découvrir !

L'OFFICE DE TOURISME DE MILLY-LA-FORÊT ET SES 2 VALLÉES VOUS PRÉSENTE
LA FÊTE DES VENDANGES ET DE LA GASTRONOMIE

PROGRAMME :

10h00 :
OUVERTURE DE LA FÊTE DES VENDANGES ET DE LA GASTRONOMIE

11h00 :
INAUGURATION OFFICIELLE

TOUTE LA JOURNÉE :
PRÉSENCE D'UN OENOLOGUE, JEUX, CONCOURS, ANIMATIONS

18h00 :
FIN DE LA MANIFESTATION

@otmilly2vallees <https://www.millylaforet-tourisme.com>

Stage « art sous toutes ses formes »

DU 28/10 AU 31/10

- Lieu de RDV : Gymnase de Milly-la-Forêt
- Place limitées à 16 ados
- Inscription sur : rdvdesadoscc2v@gmail.com

Lundi 28/10
9h30/17h00
Création paroles et poterie

Mardi 29/10
9h30/17h30
matin : DEFI ART
après midi : studio enregistrement

Mercredi 30/10
9h30/17h00
matin : Manga
après midi : tournage clip

Jeu 31/10
9h30/22h00
matin : visite verrerie d'art Soisy-sur-École
après midi : art martial
veillée : Escape Game

TARIF : 150€ repas fournis

Date limite d'inscription le 04/10

INSCRIPTION PAR MAIL À : RDVDESADOSCC2V@GMAIL.COM

Ateliers Numériques

CONCEPTION JEUX VIDÉO :

3 séances :

- le 18 septembre 2024
- le 16 octobre 2024
- le 13 novembre 2024

3 séances :

- le 5 février 2025
- le 5 mars 2025
- le 2 avril 2025

En vous inscrivant, vous vous engagez automatiquement pour les 3 séances.

COMPÉTITION E-SPORT :

- le 11 décembre 2024
- le 30 avril 2025
- le 25 juin 2025

CRÉATION 3D (AVEC STYLOS 3D) :

- le 8 janvier 2025
- le 28 mai 2025

Informations :

Horaires : 14h-16h30

Nombre de places limitées : 8 ados

Lieu : CC2V
23 rue de la Chapelle St Blaise 91400 Milly-la-Forêt

GRATUIT

MOTS MÉLÉS

L	S	P	I	S	T	E	E	D	A	L	A	C	S	E	E
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H	E	U	S	E	S	E
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E	R	E	S	T	G	A
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N	T	E	E	I	E	Y
R	S	G	T	E	D	U	T	I	T	L	A	E	A	G	A
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N	I	N	G	N	N	L
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I	F	A	R	G	I	A
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D	I	S	A	N	K	M
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C	S	C	Q	I	K	I
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H	S	E	U	P	E	H
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A	A	N	E	M	R	A
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L	M	S	T	A	T	N
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E	A	I	T	C	R	D
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T	T	O	E	R	E	E
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R	A	N	S	A	T	S
E	O	A	E	X	M	E	E	A	M	A	R	O	N	A	P

ALPAGE
ALPES
ALPINISME
ALTITUDE
ANDES
APLOMB
ARMOR
ASCENSION
BALISAGE
CAMPING
CANYONING
CASCADE

CHALET
DÉGEL
ESCALADE
EVEREST
FORÊT
HIMALAYA
GLACIER
MASSIF
MONTAGNE
NEIGE
OISANS
PANORAMA

PISTE
RANDONNÉE
RAQUETTES
REMONTÉE
ROCHEUSES
SIERRA
SOMMET
TÉLÉPHÉRIQUE
TERTRE
TOURISME
TRANSAT
TREKKING

SIGNE DISTINCTIF ABDIQUER		COMPAS- SION AUX ÉCHECS		ENFERMAIS INSTRU- MENT DE PÊCHE		MANQUE GNAGNAN		BON POUR ÊTRE PERDU
CORRIGERA UNE PHRASE SÉDUISANTS								
PAS LÀ-BAS		LES MEILLEURS INUTILITÉS						
			FATIGUÉ MOMENT				IMPÔT	
LIA METTRA EN TERRE				PORTEUR DE ROUES	POST SCRIPTUM			
							ENTRE 0:00 ET 12:00	
POUR TENIR SAISIT					LA TIENNE PRONOM			
				AU SKI BOUQUINÉ				
RIVERAIN DU PÔ								POUR INDIQUER UN DOMAINE
ALLURE SE LÂCHE POUR S'ALLÉGER					RÈGLE			
				AVEC LES AUTRES				

